

La crise du logement et les rénovictions, une réalité aussi en région : La ministre Andrée Laforest doit intervenir

Joliette, le 15 décembre 2020 — Action-Logement Lanaudière (ALL) dénonce l'augmentation, cette année encore, des avis d'éviction et de reprises de logement au Québec. Des chiffres inquiétants ont été recensés par le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ). Nous demandons à la ministre Laforest d'agir.

Le RCLALQ a annoncé aujourd'hui les résultats de sa compilation annuelle des demandes faites auprès des comités logement par des locataires menacés de perdre leur logement. Alors que décembre est le sprint final des propriétaires pour envoyer leurs avis de reprise et d'éviction, le RCLALQ dénombre déjà 597 demandes liées à ces avis en 2020 contre 305 en 2019. C'est une augmentation de près de 100 % des demandes ; situation alarmante qui nécessite l'intervention urgente de la ministre de l'Habitation Andrée Laforest. Ces chiffres ne sont que la pointe de l'iceberg. Plusieurs comités, débordés d'appels, non pas encore mis à jour leurs données. Aussi, tous les avis de reprise et d'éviction ne font pas l'objet de demande auprès de nos comités.

Les comités logement ne sont pas les seuls à constater une hausse de ces chiffres. Cet automne, le Tribunal administratif du logement a enregistré une augmentation de 40 % du nombre d'audiences pour reprise de logement.

« Les locataires qui reçoivent des avis de reprise de logement, actuellement, sont inquiets. Nous sommes aussi inquiets, car en contexte de crise du logement et de pandémie, nous savons qu'ils auront de la difficulté à se trouver un autre logement, puisqu'il y a pénurie de logements » se désole Amélie Pelland, coordonnatrice d'Action-Logement Lanaudière.

Toujours selon les statistiques du RCLALQ, 60 % des 597 menaces d'expulsion ont été émises par de nouveaux propriétaires, c'est-à-dire propriétaire du logement depuis moins d'un an. De plus, la moitié des locataires visés vivent dans leur logement depuis au moins 10 ans. Ces logements sont la cible de prédilection des nouveaux propriétaires qui y voient une opportunité de profit puisque les loyers y sont souvent inférieurs à ceux des logements voisins. Cette situation mène à une impasse pour les ménages à faible revenu qui se retrouvent sur un marché où les logements de superficie confortable avec un prix raisonnable disparaissent un à un.

« Il ne fait plus aucun doute que les expulsions de locataires pour le profit sont un fléau en pleine expansion. Puisque les protections pour les locataires sont insuffisantes, les propriétaires n'hésitent pas à user de tactiques douteuses, voire illégales, pour expulser impunément », Maxime Roy-Allard, porte-parole du RCLALQ.

Face à la situation préoccupante et ces données sans équivoques, la ministre Andrée Laforest doit agir pour défendre l'accès et le droit au logement. Nous demandons à la ministre Laforest d'instaurer un système de registre et de contrôle obligatoire des loyers. Cela aura pour effet de mettre un frein aux actions frauduleuses et malhonnêtes, qui ont pour but d'enrichir les propriétaires et pour conséquence

l'éviction des locataires. Le gouvernement doit également intervenir pour favoriser les projets de logements sociaux qui constituent une solution concrète pour la crise du logement et la défense du droit au logement des ménages précaires.

Renseignements :

Amélie Pelland, coordonnatrice, Action-Logement Lanaudière, 450 394-1778 poste 2